

Réseau Académique des Professeurs Ressources - EBEP

mardi 11 décembre 2018, par [Administrateur](#)



Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH18-798-5 du 03/12/2018

RESEAU ACADEMIQUE DES PROFESSEURS-RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Références : Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art.37) - Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs du 2nd degré et ASH

Dossier suivi par : Mme MALLURET - conseillère technique de région académique ASH - Mme TILLET - chargée de mission ASH - coordinatrice du RAPR - Tel : 04 42 95 29 46

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation, le principe d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école inclusive, juste et exigeante, nécessite d'être attentif à chaque parcours et de répondre le mieux possible aux besoins particuliers de chaque élève. S'appuyant sur le rôle essentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, cette exigence conduit à une évolution des pratiques enseignantes à l'éducation inclusive. Les nombreuses actions de formation pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers inscrites chaque année au plan académique de formation ainsi que la nouvelle formation professionnelle spécialisée préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) contribuent à la professionnalisation des professeurs dans la prise en compte des besoins particuliers des élèves.

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des professeurs du 2nd degré des collèges et lycées dans la construction personnalisée des adaptations et aménagements pédagogiques, un réseau académique de professeurs-ressources a été créé en 2016-2017. Plus de 90% des réseaux bénéficient d'ores et déjà de cet accompagnement.

De par leur proximité et leur flexibilité, ces professeurs-ressources spécialisés assurent des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un réseau. Ils sauront communiquer pour faire connaître ce dispositif auprès des chefs d'établissements et apporter aides et conseils (construction des adaptations et aménagements pédagogiques d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), mise en œuvre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), usage du numérique inclusif...) aux professeurs intéressés. Les démarches sont faciles : tout au long de l'année, il est possible d'envoyer une demande par mail à la coordinatrice du réseau académique de professeur-ressource (RAPR) : coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr

Toute demande adressée à la coordinatrice du RAPR fera ensuite l'objet de l'élaboration conjointe d'une fiche d'accompagnement. Celle-ci sera adressée au chef d'établissement afin que l'intervention sollicitée soit rapidement proposée auprès d'un ou plusieurs professeurs de l'établissement.

Vous trouverez ci-joint une **plaquette d'information** ainsi qu'une affiche pour la salle de professeurs qui présentent les modalités de mise en œuvre.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix Marseille

Bulletin académique n° 798 du 3 décembre 2018



RÉSEAU ACADEMIQUE DES PROFESSEURS-RESSOURCE

Réponse de proximité rapide et souple aux besoins des enseignants

OBJECTIFS

Conseiller, accompagner les enseignants pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Aides méthodologiques
- Adaptations et aménagements pédagogiques
→ mise en œuvre des PAP et PPS
- Aménagements des examens

Sensibiliser les enseignants aux situations de handicap et leur permettre de travailler avec des outils d'adaptation.

Permettre aux équipes de rencontrer un acteur de terrain, spécialiste de la scolarisation de l'élève à besoins éducatifs particuliers.



www.ash.ac-aix-marseille.fr

Bulletin académique n° 798 du 3 décembre 2018

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE ÉCOLE INCLUSIVE

Qui intervient ?

Des enseignants, en poste dans le 2nd degré, spécialisés, titulaires du CAPPEI ou 2 CA-SH.

Comment faire la demande ?

L'enseignant ou l'équipe sollicite la coordinatrice.

CONTACT

coord.rapr.ash@ac-aix-marseille.fr

